



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Créteil, le

Monsieur le Maire,

Par arrêté dont vous trouverez ci-joint copie, j'ai autorisé, sur votre proposition, la pratique individuelle de l'aviron et du kayak sur la Marne par les membres du Club Nautique de Nogent et de la Société d'Encouragement du Sport Nautique. L'accès aux piscines demeure en revanche interdit.

Il conviendra de respecter une distanciation de 10 mètres entre chaque embarcation pendant la pratique sur l'eau et d'intégrer dans le protocole de reprise les préconisations suivantes :

- stocker le matériel de la manière la plus espacée possible (1 mètre entre chaque embarcation conseillé) ;
- établir un planning de manière à ce que deux groupes de pratiquants ne se croisent pas afin de rester en permanence en dessous de la limite de 10 personnes ;
- tenir un registre de toutes les personnes présentes sur sites (noms, heures d'arrivée et de départ).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Raymond LE DEUN

M. Jacques JP MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne